

**À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI VOUS N'OBTENEZ PAS
VOTRE D.E.C. AVANT LE DÉBUT DES COURS**

**Admission conditionnelle sur la base du
diplôme d'études collégiales (D.E.C.)**

Bureau du registraire et des services aux étudiants

Admission conditionnelle sur la base D.E.C.

À l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'étudiant admis doit fournir la preuve de l'obtention de son diplôme d'études collégiales (D.E.C.) **avant le début du premier trimestre** auquel il est inscrit.

Pour des motifs exceptionnels et documentés, l'étudiant pourra être admis si, pour l'obtention de son D.E.C., **il ne lui manque qu'un seul élément parmi les deux suivants :**

- ❖ **Un cours** (sauf s'il s'agit d'un cours préalable spécifique à l'admission), lié ou non à la réussite de l'épreuve synthèse de programme.
- ❖ **L'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature** du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).*

Un délai d'au plus **deux trimestres** suivant la première inscription à l'université sera accordé afin de rencontrer l'exigence de l'obtention du D.E.C. Si cette condition n'est pas respectée, l'UQO se verra dans l'obligation d'annuler l'admission de l'étudiant. Tous ses cours seront également annulés avec remboursement, s'il y a lieu, à l'exception des droits généraux.

Afin de vous aider à régulariser votre dossier, vous trouverez ci-joint la liste des documents à fournir ainsi que les formulaires à compléter.

IMPORTANT - EXIGENCE DU FRANÇAIS

Étudiants en provenance de cégeps francophones

- * Il vous est strictement interdit de vous présenter à l'examen de français de l'UQO.

Étudiants en provenance de cégeps anglophones

- * Vous devez obligatoirement vous présenter à l'examen de français de l'UQO.

* Toutefois, les étudiants du réseau collégial francophone admis aux programmes du *Module de l'éducation* et du *Module des lettres* doivent obligatoirement réussir l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature du MELS avant le début du trimestre d'admission pour pouvoir entreprendre des études à l'UQO.

Documents à fournir pour qu'un délai soit accordé si vous ne pouvez pas fournir la preuve d'obtention de votre D.E.C. avant le début du premier trimestre auquel vous êtes inscrit

Si vous répondez aux critères énumérés précédemment, vous devez fournir les documents suivants au Bureau du registraire et des services aux étudiants pour qu'un délai vous soit accordé :

1. S'il s'agit d'un cours (sauf un cours préalable spécifique à l'admission), lié ou non à la réussite de l'épreuve synthèse de programme :

- Une **preuve d'inscription** au cours manquant pour l'obtention de votre D.E.C. provenant de votre cégep ou de Cégep@distance selon votre situation;
- Un formulaire **dûment complété et signé par l'aide pédagogique individuelle (API) du cégep qui recommandera l'émission de votre diplôme** (et non de Cégep@distance). Ce formulaire doit spécifier qu'il ne vous manque qu'un cours à compléter pour obtenir votre D.E.C., préciser que vous êtes présentement inscrit à ce cours et indiquer que, à la suite de la réussite de ce cours, vous obtiendrez votre D.E.C.

Les documents en question peuvent nous parvenir directement de votre API par télécopieur au 819 773-1835. Vous pouvez également poster la preuve d'inscription et le formulaire ou nous les remettre en personne au Bureau du registraire et des services aux étudiants.

2. S'il s'agit de l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature du MELS :

- Un **engagement signé** de votre part à vous inscrire à la prochaine épreuve prévue au calendrier par le MELS;
- Un **formulaire dûment complété et signé par l'aide pédagogique individuelle (API) du cégep qui recommandera l'émission de votre diplôme** (et non de Cégep@distance). Ce formulaire doit spécifier qu'il ne vous manque qu'à satisfaire aux exigences du MELS en lien avec l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature pour obtenir votre D.E.C. et qu'à la suite de la réussite de cette épreuve vous obtiendrez votre diplôme.

Les documents en question peuvent nous parvenir directement de votre API par télécopieur au 819 773-1835. Vous pouvez également poster l'engagement et le formulaire ou nous les remettre en personne au Bureau du registraire et des services aux étudiants.

Vous devez nous faire parvenir ces documents au plus tard une semaine après le début du trimestre d'admission (voir votre décision d'admission pour connaître la date limite), sans quoi l'UQO se verra dans l'obligation d'annuler votre admission. Tous vos cours seront également annulés avec remboursement, s'il y a lieu, à l'exception des droits généraux.

Par la poste OU En personne	Gatineau Bureau du registraire et des services aux étudiants 101, rue St-Jean-Bosco, bureau B-0150 Case postale 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Saint-Jérôme Guichet étudiant/Info-campus 5, rue Saint-Joseph Saint-Jérôme (Québec) J7Z 0B7
	Par télécopieur 819 773-1835	
Pour obtenir plus d'information au sujet de l'admission conditionnelle au D.E.C., il suffit de communiquer avec le Service de l'admission : 819 595-3900, poste 1840, 1843, 1953 ou 1971 1 800 567-1283, poste 1840,1843, 1953 ou 1971		

**Formulaire d'engagement à s'inscrire et à réussir
l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature du
ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Bureau du registraire et des services aux étudiants
Service de l'admission
Université du Québec en Outaouais
101, rue St-Jean-Bosco, bureau B-0150
Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7

Je _____ (nom de l'étudiant(e)) admis(e) à l'UQO conditionnellement à la réussite de mon épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature du niveau collégial, m'engage à m'inscrire à la prochaine épreuve prévue au calendrier par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du Québec.

Je reconnais qu'il ne me manque actuellement que la réussite à cette épreuve pour obtenir mon Diplôme d'études collégiales (DEC) et qu'à défaut de rencontrer cette exigence selon le délai qui est fixé par l'Université du Québec en Outaouais, j'accepte que mon admission soit annulée.

Signature de l'étudiant(e)

Date

Code permanent de l'UQO

Admission conditionnelle au DEC à l'Université du Québec en Outaouais
Formulaire à compléter par votre aide pédagogique individuelle

Bureau du registraire et des services aux étudiants
Service de l'admission
Université du Québec en Outaouais
101, rue St-Jean-Bosco, bureau B-0150
Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7

Par la présente, je _____ aide pédagogique individuelle au Cégep _____ confirme que _____ (nom de l'étudiant(e)) dont le code permanent au MELS est le _____ complète actuellement ses études collégiales à notre institution dans le programme _____ et dont le code de programme est _____.

Notre établissement sera en mesure de recommander l'émission du DEC de cet(te) étudiant(e) au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) lorsqu'il ou elle aura complété les exigences suivantes (SVP indiquer le titre et le numéro du cours manquant ou l'absence de réussite à l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et de littérature) :

Je vous confirme que l'étudiant(e) est à ce jour inscrit(e) à ce cours. Par ailleurs, s'il ne lui manque que la réussite à l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, il appartient à l'étudiant(e) de faire les démarches nécessaires pour s'y inscrire en temps et lieu.

Enfin, il revient à l'étudiant(e) de faire la preuve qu'il ou elle satisfait aux exigences d'admission de l'Université du Québec en Outaouais en déposant, avant l'échéance fixée, une copie officielle de son relevé de notes émis par notre établissement.

Il lui serait également possible de faire cette preuve en vous confirmant que la totalité de ses résultats ont été transmis électroniquement par notre cégep et que cette information est accessible par l'image de son dossier au système Socrate du MELS du Québec.

Signature de l'aide pédagogique individuelle

Date